MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL A L'ECOLE ELEMENTAIRE CONCERNANT L'ELEVE :

Nom(s) et Prénom(s):
Date de naissance :
Classe:
Indicatif CNED :
ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT
Madame, Monsieur,
Une convention a été signée entre l'école, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale et le CNED, pour permettre à votre enfant d'être accueilli en présence pour ses cours du CNED.
Un accompagnateur tiendra une permanence à l'école pour l'aider dans l'organisation de son travail revoir les leçons non comprises et apprendre à utiliser les outils et services mis en place par le CNED (cours en ligne, tutorat, etc).
Jours de permanence :
Horaires :
Nous vous rappelons que pour pouvoir bénéficier de cette aide, un certain nombre de règles doivent être respectées : - L'élève accueilli doit respecter le règlement intérieur de l'école. En cas de manquement au règlement intérieur, le/la directeur/rice de l'école mettra en œuvre la procédure prévue à
cet effet. - Les parents assurent le transport et veillent à l'assiduité de leur enfant. Conformément à l'article L131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur/trice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.
Signature du (des) responsable(s) légal (aux)
Nom(s) et Prénom(s) :
Numéro de téléphone :
Date de signature
Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'aide à l'école et m'engage à les respecter.
Signature(s)